



Édito

Le principe de l'école inclusive est inscrit dans le code de l'éducation dès son 1^{er} article : "Le service public de l'éducation [...] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction."

Notre projet académique fait de l'École inclusive un principe fondamental qui s'inscrit pleinement dans la continuité des politiques éducatives nationales impulsées en 2005 par la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'école inclusive vise ainsi à garantir un enseignement accessible à tous les élèves, quels que soient leurs besoins, leurs origines sociales, culturelles ou leurs handicaps. Dans le contexte d'une école bienveillante et ambitieuse, chaque enfant, chaque jeune doit progresser à son rythme en bénéficiant tout au long de son parcours d'aides pédagogiques et, si nécessaire, des compensations qui lui permettront d'acquérir les habiletés sociales ainsi que les compétences favorisant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

En 2025, anniversaire des 20 ans de la promulgation de cette loi fondatrice, la réalisation de tous les objectifs assignés à une école pleinement inclusive repose plus que jamais sur la consolidation progressive des compétences professionnelles des professeurs, spécialisés ou non spécialisés, ainsi que sur le soutien constant de l'encadrement aux initiatives et aux innovations pédagogiques.

Associés à cette démarche, tous les partenaires de l'école (ARS, collectivités, associations...) sont également mobilisés et interviennent en complémentarité de l'action menée au quotidien par les enseignants, au plus grand bénéfice de tous les élèves. Quelques illustrations sont mises en valeur dans cette lettre.

Jean -François Lafont,
Conseiller Technique École Inclusive



L'ÉCOLE POUR TOUS

**ACCÉDER AUX APPRENTISSAGES :
UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Zoom sur l'École inclusive... De quels élèves parle-t-on ?

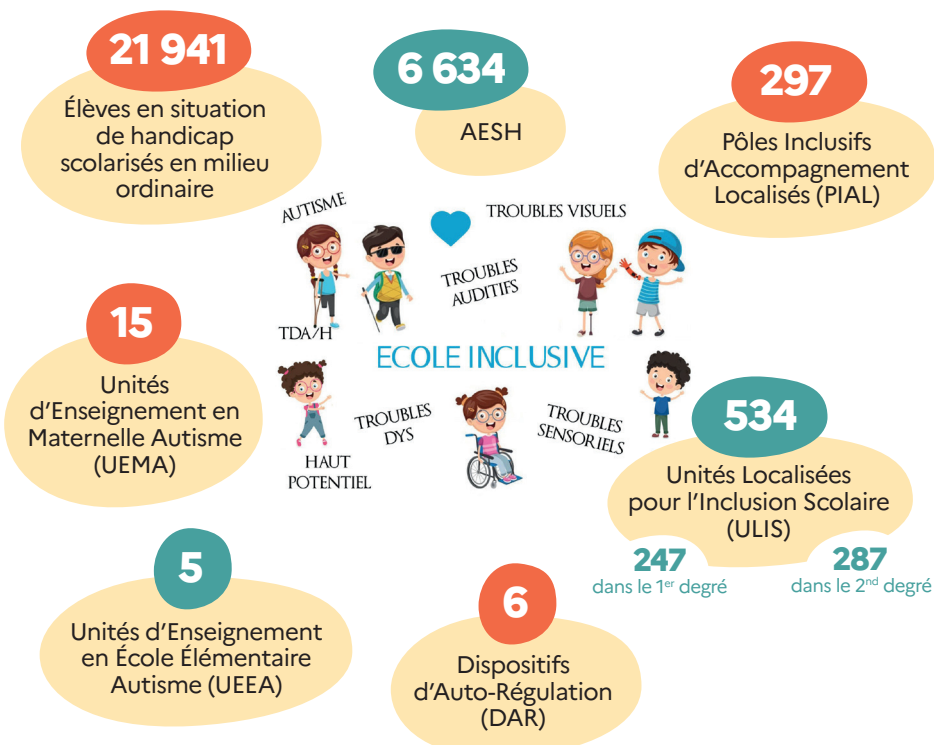
Un élève à besoins éducatifs particuliers est « un élève qui rencontre des difficultés à apprendre, qui justifient des réponses adaptées » (Dictionnaire des besoins éducatifs particuliers - E. Hernandez- 2017).

Les élèves à besoins particuliers, en raison de leurs difficultés ou de leurs particularités, ont besoin pour progresser à l'école d'un accompagnement éducatif, pédagogique ou thérapeutique adapté :

- ✓ Enfants en situation de handicap (physiques, sensoriels, mentaux)
- ✓ Enfants en difficulté scolaire grave et durable
- ✓ Enfants intellectuellement précoces
- ✓ Enfants nouvellement arrivés en France, allophones
- ✓ Enfants malades
- ✓ Mineurs enseignés en milieu carcéral.
- ✓ Enfants présentant une vulnérabilité scolaire durable ou passagère (refus scolaire anxieux...)

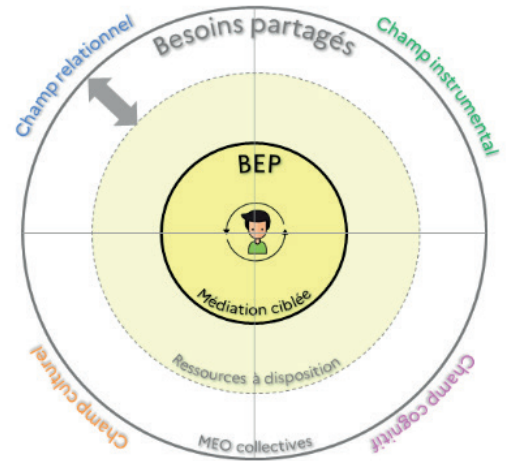
Réflexion et actions ne se limitent plus aujourd'hui au périmètre restreint des troubles ou du handicap.

Chiffres et dispositifs de l'académie

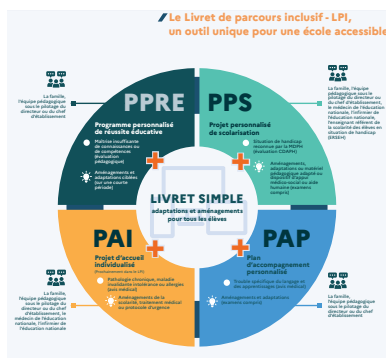


Quels objectifs pour des enseignements accessibles dans un cadre rassurant et sécurisant ?

- ✓ Identifier des besoins partagés par tous les élèves et y apporter des réponses de premier niveau essentiellement pédagogiques.
- ✓ Adapter la classe pour certains élèves lorsque c'est nécessaire, toujours dans une logique collective (des organisations spatiales, temporelles...).
- ✓ Apporter, lorsque c'est nécessaire, des réponses individualisées, pour compenser des troubles ou handicaps, avec l'expertise de professeurs spécialisés et éventuellement l'appui de partenaires de l'éducation nationale.



Le LPI : un livret pour suivre le parcours de tous les élèves à besoins particuliers...



Le livret de parcours inclusif est une application qui permet de suivre la mise en œuvre des différents niveaux de réponse pédagogique adaptés aux besoins des élèves (PPRE, PAP, PAI, PPS...). Cet outil a pour vocation de faciliter la communication avec les familles qui y ont librement accès.

En savoir plus : <https://eduscol.education.fr/document/64092/download>

Un glossaire pour décrypter les acronymes de l'École inclusive

<https://ressources-ecole-inclusive.org/glossaire-des-sigles-de-lecole-inclusive/>

La plateforme Atouts pour Tous



Un outil précieux pour faciliter la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Le rectorat de Bordeaux, plusieurs établissements d'Enseignement supérieur, des entreprises partenaires sont signataires d'une convention spécifique cherchant à faciliter l'accès à des offres de stages ou d'emplois et permettant le cas échéant de soutenir financièrement certains projets. L'accès à une plateforme collaborative dédiée concrétise ce partenariat depuis la rentrée 2024.

En savoir plus : <https://www.atoutspourtous-bordeaux.fr/>

Une équipe académique mobilisée

UN CONSEILLER TECHNIQUE ÉCOLE INCLUSIVE

Jean-François Lafont : Jean-Francois.Lafont@ac-bordeaux.fr

3 CHARGÉS DE MISSION ACADÉMIQUE :

Iris Diallo : Ibrahima.Diallo@ac-bordeaux.fr

Sébastien Bogros : Sebastien.Bogros@ac-bordeaux.fr

Aurélien De Haese : Aurelie.De-Haese@ac-bordeaux.fr

DES IEN RÉFÉRENTS EN DÉPARTEMENT

DORDOGNE

Franck Veyssière : Franck.Veyssiere@ac-bordeaux.fr

GIRONDE

Anne-Karine Veau (assure la coordination du 33) : Anne-Karine.Veau@ac-bordeaux.fr
 Marianne Viallemaringe : Marianne.Viallemaringe@ac-bordeaux.fr
 Stéphanie Ducasse : Stephanie.Ducasse1@ac-bordeaux.fr

LANDES

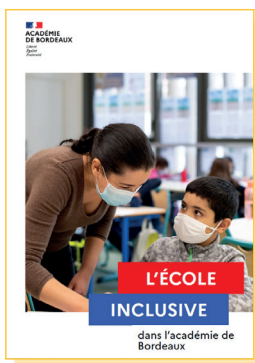
Catherine Cutillas : Catherine.Cutillas@ac-bordeaux.fr

LOT-ET-GARONNE

Delphine Descot / Nathalie Wysocki : Nathalie.Wysocki@ac-bordeaux.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Genevieve Strozyk-Aubrun (Pau) : Genevieve.Strozyk-Aubrun@ac-bordeaux.fr
 Serge Viguié (Bayonne) : Serge.Viguié@ac-bordeaux.fr



[Voir la plaquette](#)

Cap école inclusive

Une plateforme de ressources pédagogiques pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

<https://ressources-ecole-inclusive.org/cap-ecole-inclusive/>

Mais aussi

De nombreuses ressources consultables sur :

<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

3 questions à... **Un Dispositif d'Autorégulation (DAR) a été implanté cette année en Dordogne. Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de ce dispositif ?**

Clémence FALANDRY,

Chargée de mission TSA
sur le département de la
Dordogne



Un Dispositif d'Autorégulation (DAR) est un dispositif inclusif visant à accompagner les élèves présentant des troubles du neurodéveloppement, en particulier des troubles du spectre de l'autisme (TSA). La grande force de ce dispositif réside dans sa flexibilité : les élèves du DAR, âgés de 6 à 12 ans et inscrits en classe ordinaire, bénéficient, en fonction de leurs besoins, de temps spécifiques dans une salle dédiée. Ils peuvent y être accueillis individuellement ou par petits groupes, avec des éducatrices ou l'enseignante surnuméraire du DAR. Ces temps permettent de travailler des compétences d'autorégulation, qui sont décisives pour une inclusion réussie.

L'autorégulation peut être définie comme un ensemble de procédures d'ajustement volontaire (par l'apprenant lui-même), de ses stratégies et de ses comportements. Les compétences psychosociales entrent donc en jeu, ainsi que tout ce qui permet d'organiser la pensée, notamment les fonctions exécutives. Or, on sait aujourd'hui que les fonctions exécutives sont un meilleur prédicteur de réussite scolaire que le quotient intellectuel.

Les compétences disciplinaires (maths, français, etc.) peuvent également être travaillées de manière plus explicite, soit en amont des séances collectives, soit sous forme de remédiation. D'autres professionnels, faisant partie intégrante de l'équipe du DAR, peuvent aussi intervenir directement à l'école (orthophoniste, psychologue, ergothérapeute...) pour ces élèves.

Selon vous, quelle plus-value apporte un D.A.R dans une école ?

L'implantation de ce dispositif sur le territoire semble d'autant plus pertinente que la difficulté d'accès aux soins et à des prises en charge spécialisées est souvent soulignée par les parents d'enfants présentant un TND. Le dispositif permet aux élèves d'avoir un accès facilité à des professionnels formés aux spécificités de leurs troubles.

La plus-value essentielle, quel que soit le territoire, réside dans le fait d'avoir une prise en charge à la fois globale et in situ, ce qui permet une cohérence des adaptations mises en œuvre pour ces élèves. Cela facilite grandement l'inclusion scolaire, puisque tout se passe sur place. La présence quotidienne de l'équipe médico-sociale favorise également une montée en compétences des enseignants, qui bénéficient de co-formation tout au long de l'année et se sentent ainsi mieux préparés pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, mais également des AESH de l'école et des personnels périscolaires.

Le DAR n'est pas le seul dispositif permettant un accompagnement des élèves porteurs de TSA. Quelle différence y a-t-il avec d'autres dispositifs (UEMA, ULIS) ?

Si les trois dispositifs visent l'inclusion en classe ordinaire, le cahier des charges du DAR impose que cette inclusion soit un point de départ pour les élèves du dispositif, et non la finalité. Les élèves sont dès le début de l'année dans leur classe de référence, puis l'équipe aménage leur accompagnement en fonction de leurs besoins. Parfois, les adaptations ne se font d'ailleurs qu'en classe de référence, sans passer par la salle du DAR, ce qui peut bénéficier à tous les élèves de la classe.

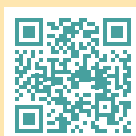
Il est également important de noter que l'enseignement de l'autorégulation est une spécificité du DAR qui n'apparaît pas de manière aussi explicite dans les autres dispositifs.



L'École pour tous en actes : témoignages

Vidéo 1 :

Unité d'enseignement externalisée au sein
du collège Jean Rostand de Casteljaloux (Lot-et-Garonne)
[Voir la vidéo](#)



Vidéo 2 :

Pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)
au sein du collège Les Eyquems de Mérignac (Gironde)
[Voir la vidéo](#)



Paroles d'acteurs

Connaitre la diversité

Rendre accessibles les apprentissages

Apprendre et grandir

Etre avec les autres, en société

Rendre la posture de l'élève la plus ordinaire possible

Répondre aux besoins des élèves